

### Présentation synthétique du Compte Financier Unique 2023

Le CFU 2023 démontre la capacité de la Collectivité européenne d'Alsace à être au rendez-vous de ses compétences, depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec 5,9 Mds € investis au profit des alsaciennes et des alsaciens, de nos partenaires associatifs et locaux, et de nos territoires entre 2021 et 2023.

En M€	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution CA 2023/BP 2023	Cumul 2021-2023
Soutenir les plus fragiles	1 101,5	1 099,0	99,8%	3 136,4
Assurer le service public alsacien	550,7	511,1	92,8%	1 427,0
Investir massivement dans la jeunesse	165,6	162,9	98,4%	355,7
Développer les mobilités	157,7	154,9	98,2%	444,6
Sécuriser les Alsaciens	67,0	67,0	100,0%	181,1
Accompagner nos partenaires et les territoires	62,6	46,9	75,0%	177,3
S'engager en faveur de la transition énergétique et l'habitat	40,9	40,7	99,4%	113,2
Faire rayonner la culture alsacienne	26,7	21,6	81,2%	63,2
Assurer nos compétences en matière de transfrontalier	6,7	4,9	73,1%	15,7
Développer le bilinguisme	3,6	2,3	63,8%	8,5
Investir dans la santé	2,3	2,2	95,2%	3,8
<b>Total général</b>	<b>2 185,2</b>	<b>2 113,7</b>	<b>96,7%</b>	<b>5 926,4</b>

En 2023, après analyse du compte financier unique, il ressort les éléments suivants :

- 1 698,8 M€ de dépenses de fonctionnement ont été réalisées en augmentation de +149,5 M€ par rapport à 2022, soit +9,7% (contre +3,7% entre 2021 et 2022).

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement traduit la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner fortement les alsaciens les plus fragiles et nos partenaires avec :

- o Des solidarités en augmentation de +62,4 M€ entre 2022 et 2023 avec 1 092,2 M€ consacrés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, à l'enfance en danger, à la lutte contre les précarités, à l'insertion, à la protection maternelle infantile et à la santé. Rappelons que la Collectivité a revalorisé en 2023 les taux directeurs des établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap et de l'enfance de +4% et ceux accueillant des personnes âgées de +5%, et qu'elle a créée 46 places supplémentaires d'accueil pour l'enfance en danger ;
- o Un soutien particulier au fonctionnement des collèges publics et privés de +30,7 M€ entre 2022 et 2023 dans le prolongement du versement du bouclier énergétique pour les collèges, de la hausse des prix de l'énergie, ainsi que du versement du bonus énergie pour 1,2 M€. Ce bonus énergie permis de récompenser financièrement les collèges ayant réalisé des gains de consommation énergétique ;
- o Une hausse de la contribution accordée aux SIS 67 et SIS 68 de +4,3 M€, afin de les soutenir face à l'inflation ;
- o La mise en œuvre de notre nouvelle politique en faveur des associations sportives avec +1,5 M€ ;

- Par ailleurs, les mesures nationales (dégel du point d'indice, revalorisation du SMIC, modification des grilles des premiers échelons de catégorie C et B ...) et des mesures locales (l'intégration des agents de la DIREST, l'harmonisation du système de prime annuelle, l'ajustement du référentiel des métiers, ...) en faveur du pouvoir d'achat des agents publics a conduit à une hausse de +18,2 M€ de la masse salariale.
- 1 911,0 M€ de recettes de fonctionnement en augmentation de +21,5 M€ par rapport 2022, soit +1,1% (contre +1% entre 2021 et 2022). Cela s'explique par la dynamique de la TSCA, la participation EDF au titre de la concession de la centrale hydroélectrique de Kembs corrélée à la hausse des prix de l'énergie, de l'augmentation des enveloppes CNSA, et de la légère progression des recettes de TVA, et ce, malgré la forte diminution des produits issus des DMTO (-56,1 M€ entre 2022 et 2023) ;
- La Collectivité s'est désendettée pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive portant l'encours de dette à 519,8 M€ à fin 2023 (contre 601,3 M€ à fin 2022) et la capacité de désendettement 2023 à 2,4 années, soit très en deçà des seuils d'alertes nationaux (10 ans) ;
- Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en forte progression également de +44,4 M€ entre 2022 et 2023, soit +15,8%, avec notamment +32,2 M€ pour les opérations de travaux sur les collèges (les restructurations lourdes des collèges de Brumath, de Guebwiller et de Hoerdt, la restructuration du restaurant scolaire du collège Truffaut à Strasbourg, la rénovation thermique du collège de Dambach), +10,2 M€ pour les opérations foncières avec l'acquisition du bâtiment Osrose à Strasbourg et +6,6 M€ pour les opérations routières (travaux sur la RD1066, liaison RD66 RD35 du Vieux Thann, aménagement de 5A3F, inauguration du projet de transport en site propre ouest entre Ittenheim et Strasbourg, ...) ;
- Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace est par ailleurs un partenaire privilégié des communes et des EPCI avec 100,7 M€ consacrés aux contractualisations depuis 2021 ;
- Par ailleurs, les taux d'exécution s'améliorent nettement : 99,3% en fonctionnement (contre 98,2% en 2022) et 95,6% en investissement (contre 67,2% en 2022).

La Collectivité européenne d'Alsace dispose ainsi d'une situation financière saine et solide, saluée par l'agence Standard and Poor's en 2024 à travers l'obtention de la notation maximale pour une collectivité locale, grâce aux efforts de gestion engagés dès sa création :

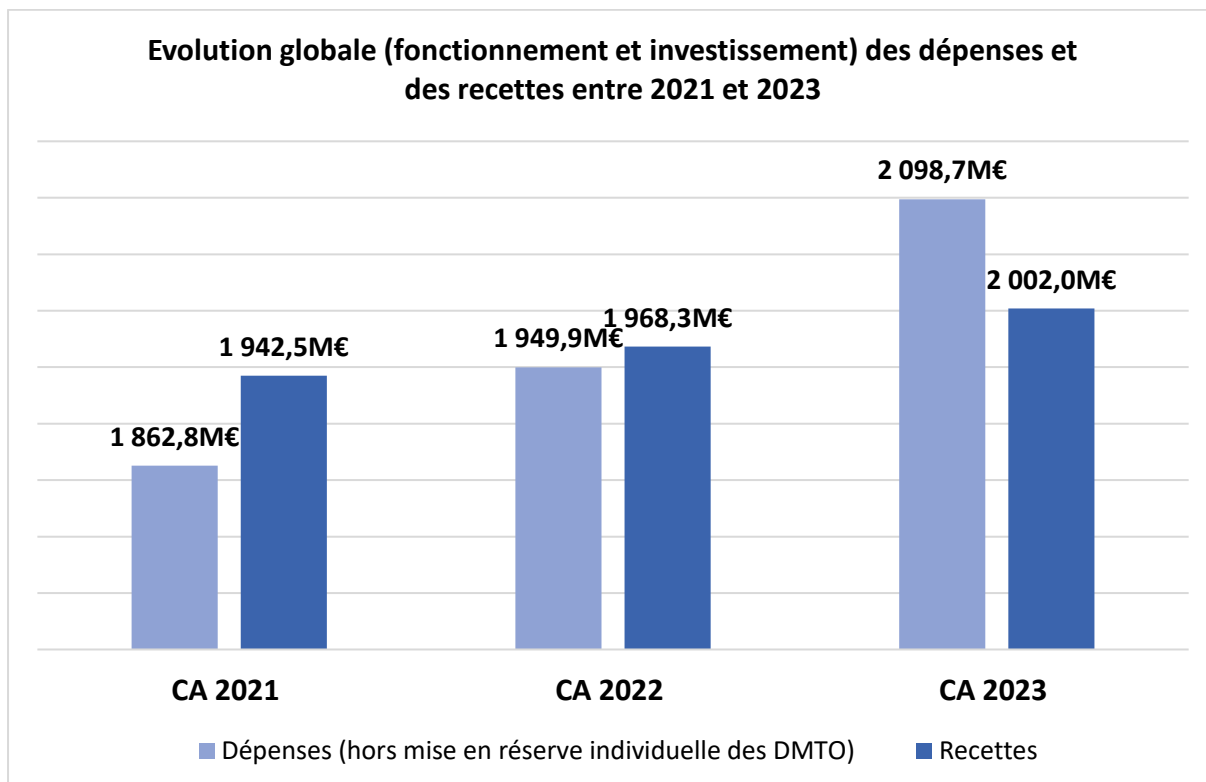
- Si le résultat annuel est en déficit de -111,7 M€, alors qu'il était positif en 2021 (79,7 M€) et en 2022 (18,4 M€), le résultat cumulé est pour autant toujours positif à hauteur de 150,2 M€ (156,2 M€ en tenant compte d'un report d'investissement) du fait de la reprise du résultat antérieur 2022 (261,9 M€) ;
- La capacité d'épargne brute de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit en 2023 à 212,3 M€ contre 340,3 M€ en 2022. Bien que l'épargne brute soit en recul entre les deux exercices (-128,1 M€), cela permet de sécuriser la capacité de la collectivité à garantir un haut niveau d'investissement sur notre territoire en 2024 et les années suivantes.

Ainsi l'exercice 2023 a permis de démontrer la capacité d'action de la Collectivité européenne d'Alsace en conformité à son ambition d'être une collectivité d'investissement, des solidarités, de cohésion et de proximité.

## I. SYNTHESE DE L'EXECUTION 2023

### A. Des réalisations en forte progression depuis 2021

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement, la Collectivité européenne d'Alsace constate, d'une part, une hausse de ses recettes de +1,7% par rapport à 2022, d'autre part, une hausse soutenue et continue de ses dépenses entre 2021 et 2023 (+7,6% entre 2022 et 2023, après +4,7% entre 2021 et 2022).



Par ailleurs, les dépenses ont été particulièrement bien exécutées en 2023 ce qui témoigne de la capacité de la collectivité à investir fortement pour les alsaciens et dans les territoires depuis sa création.

	Crédits votés au budget primitif (en M€)	Crédits réalisés (en M€)	Taux d'exécution
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 821,1</b>	<b>4 744,2</b>	<b>98,4%</b>
2021	1 539,2	1 496,2	97,2%
2022	1 587,1	1 549,2	97,6%
2023	1 694,8	1 698,8	100,2%
<b>Investissement</b>	<b>1 066,4</b>	<b>874,4</b>	<b>82,0%</b>
2021	308,6	267,6	86,7%
2022	418,3	281,2	67,2%
2023	339,6	325,6	95,9%

**B. La structuration du résultat**

**Le résultat annuel 2023 est en déficit de -111,7 M€** (-96,7 M€ en le retraitant de la mise en réserve des DMTO à hauteur de 15 M€ en 2023), en net recul de -130,1 M€ par rapport à l'exercice 2022.

Ce résultat se structure ainsi :

- **1 911,0 M€ de recettes réelles de fonctionnement en augmentation de +21,5 M€ par rapport 2022, soit +1,1% (contre +1% entre 2021 et 2022)**. Cette dynamique est à relativiser au regard de l'inflation 2023 stabilisée à 4,9%. Ainsi, au réel, les recettes de fonctionnement ont diminué entre 2022 et 2023 de - 3,8%.
- **1 698,8 M€ de dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de +149,5 M€ par rapport à 2022, soit +9,7% (contre +3,7% entre 2021 et 2022)**. Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées de la mise en réserve individuelle des DMTO d'un montant de 15 M€, sont en augmentation de +134,5 M€, soit +8,7%. Cette dynamique est à relativiser également au regard de l'inflation 2023 stabilisée à 4,9%. Au réel, les dépenses de fonctionnement augmentent de +3,8% entre les deux exercices.

**Soit un autofinancement de 212,3 M€ en 2023 (contre 340,3 M€ en 2022 et 376,7 M€ en 2021)**. Il est donc en diminution de -128,1 M€ entre les deux exercices.

- **91 M€ de recettes réelles d'investissement (hors excédents capitalisés) en augmentation de +12,3 M€** par rapport à 2022, soit +15,6% par rapport à 2022 (+10,7% retraité de l'inflation) ;
- **414,9 M€ de dépenses réelles d'investissement en augmentation de +14,3 M€** par rapport à 2022, soit +3,6%. **Plus particulièrement, sur le périmètre des dépenses opérationnelles (hors emprunt), elles sont en forte augmentation de +44,5 M€ entre les deux exercices**, soit +15,8% en nominal et +10,9% retraité de l'inflation.

**Soit un résultat d'investissement de -323,9 M€ (contre -322 M€ en 2022)** en diminution de -1,9 M€.

		CA 2021 (en M€)	CA 2022 (en M€)	CA 2023 (en M€)	CA 2022 vs CA 2023 (en M€)	CA 2023 vs CA 2022 (en%) - évolution nominale	CA 2023 vs CA 2022 (en%) - évolution réelle
<b>Fonctionnement</b>	Recettes réelles	1 870,3	1 889,6	1 911,0	21,5	1,1%	-3,8%
	Dépenses réelles	1 493,6	1 549,2	1 683,8	134,5	8,7%	3,8%
	Mise en réserve individuelle DMTO			15,0	15,0		
	<b>Autofinancement</b>	<b>376,7</b>	<b>340,3</b>	<b>212,3</b>	<b>-128,1</b>	<b>-37,6%</b>	<b>-42,4%</b>
<b>Investissement</b>	Recettes réelles (hors 1068)	72,2	78,7	91,0	12,3	15,6%	10,7%
	Dépenses réelles	369,2	400,7	414,9	14,3	3,6%	-1,3%
	dont opérationnelles (hors emprunt)	267,6	281,2	325,6	44,5	15,8%	10,9%
	<b>Résultat investissement</b>	<b>-297,0</b>	<b>-322,0</b>	<b>-323,9</b>	<b>-2,0</b>	<b>0,6%</b>	<b>-4,3%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>79,7</b>	<b>18,4</b>	<b>-111,7</b>	<b>-130,0</b>	<b>-707,8%</b>	<b>-712,7%</b>

<b>Reprise des résultats N-1</b>	Résultat de fonctionnement reporté	163,9	243,5	261,9	18,4	7,5%	2,6%
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>243,5</b>	<b>261,9</b>	<b>150,2</b>	<b>-111,7</b>	<b>-42,6%</b>	<b>-47,5%</b>

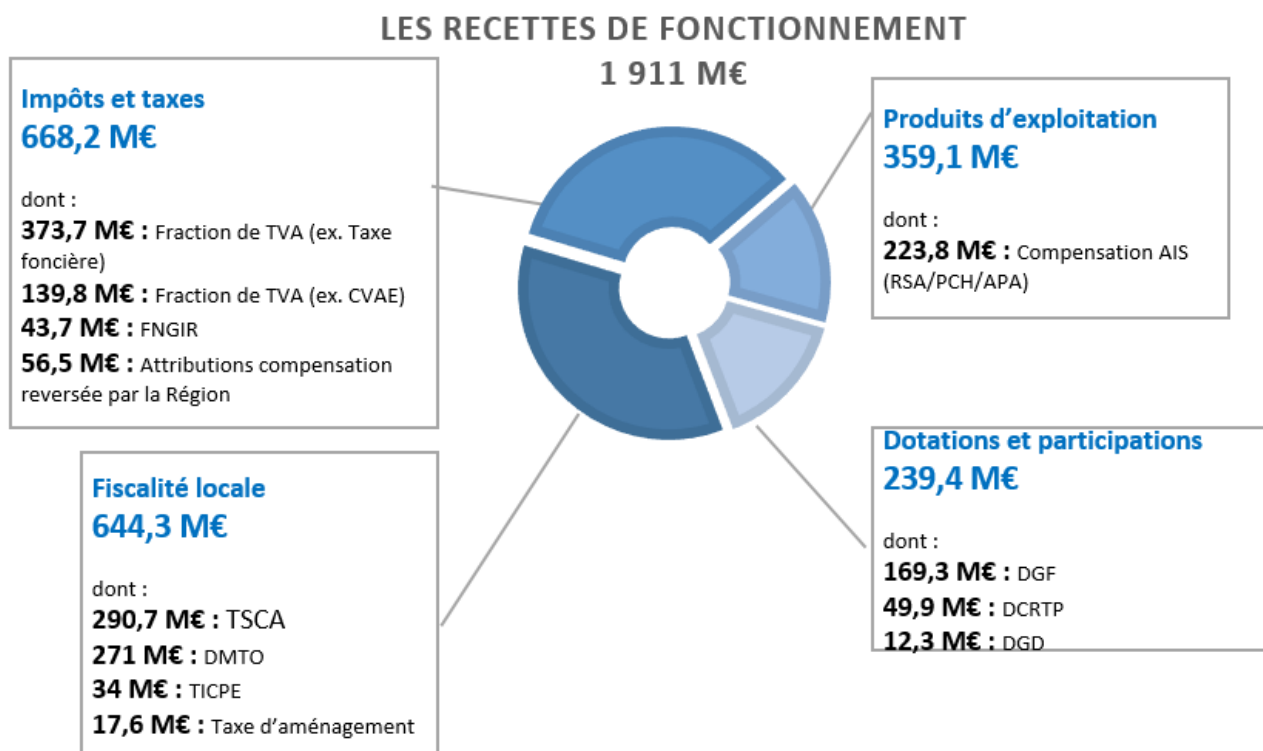
**Au final, le résultat cumulé de l'exercice 2023 est de 150,2 M€** (contre 261,9 M€ au CA 2022 et 243,5 M€ au CA 2021), en diminution de -111,7 M€, soit -42,6%.

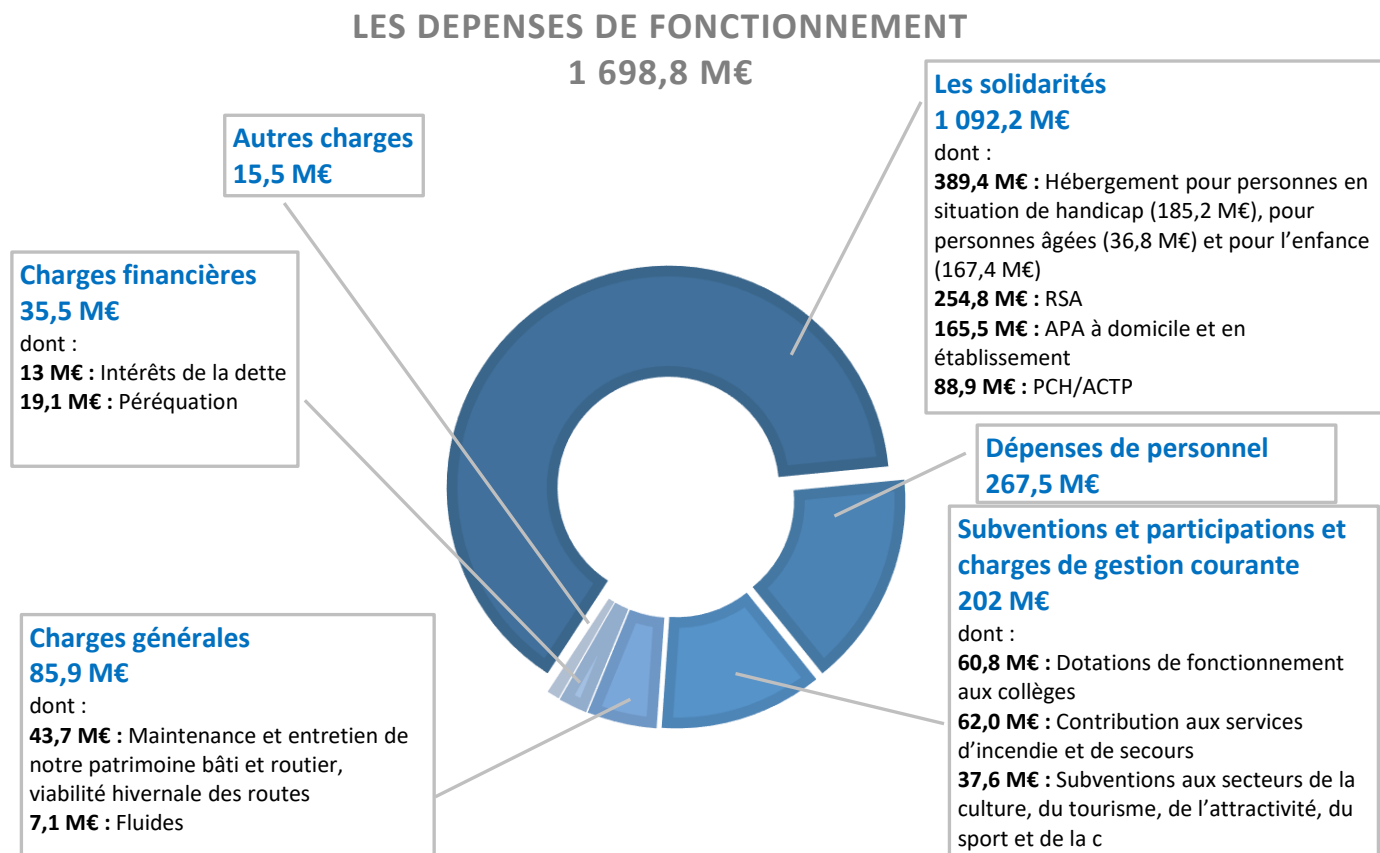
En tenant compte d'un report d'investissement de 6,2 M€ au titre du FCTVA, **le résultat qui sera affecté en DM n°1 pour 2024 est de 156,2 M€.**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>79,7</b>	<b>18,4</b>	<b>-111,7</b>	<b>-130,1</b>
Reprise des résultats N-1	163,9	243,5	261,9	18,4
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>243,5</b>	<b>261,9</b>	<b>150,2</b>	<b>-111,7</b>
Solde des reports d'investissement	0	0	6,2	6,2
<b>Résultat à affecter</b>	<b>243,5</b>	<b>261,9</b>	<b>156,4</b>	<b>-105,5</b>

## II. LE FONCTIONNEMENT

### A. Les recettes de fonctionnement



**B. Les dépenses de fonctionnement****C. L'autofinancement**

En 2023, les 3 indicateurs d'épargne que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette connaissent une dégradation dans le prolongement de la forte hausse des dépenses de fonctionnement (+139,9 M€ de charges de fonctionnement courant).

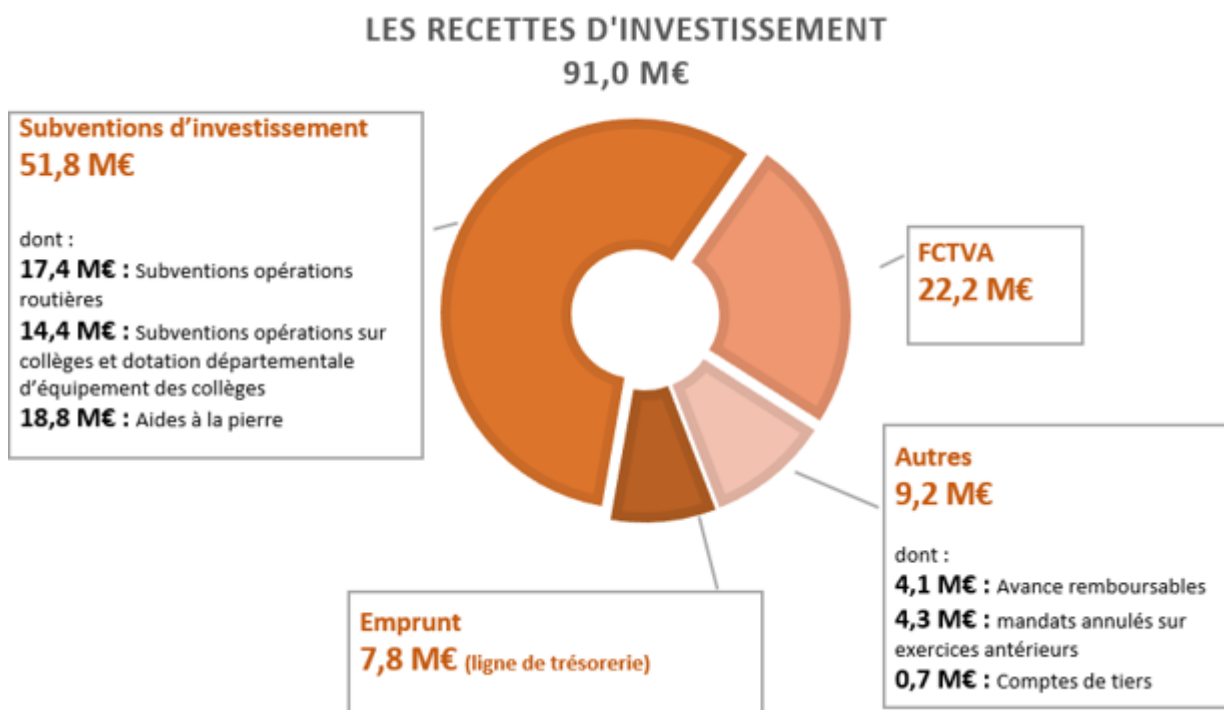
Pour autant, les ratios restent satisfaisant :

- L'épargne brute générée est de 212,3 M€ en diminution de -128,1 M€ entre 2022 et 2023. Elle conditionne le degré de solvabilité de la collectivité puisqu'elle est affectée prioritairement au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement ;
- L'épargne nette se situe à 130,8 M€ en 2023, contre 251,2 M€ en 2022, soit une diminution de -120,5 M€. Il reste donc 130,8 M€ d'épargne disponible à la collectivité pour investir après financement des remboursements de la dette.

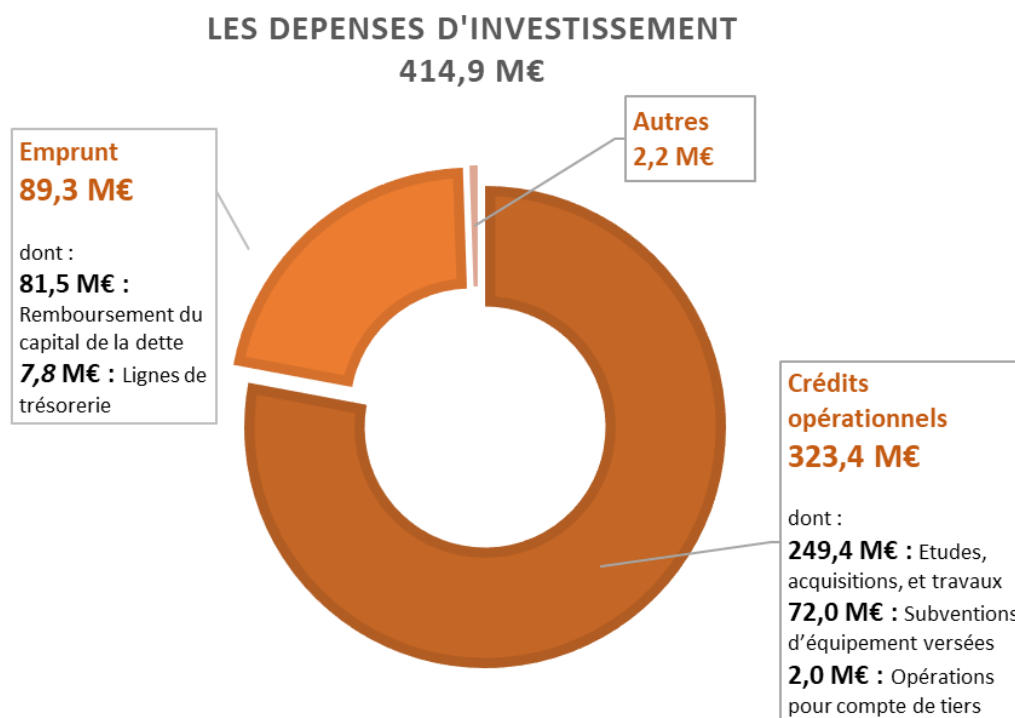
M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023
Produits de fonctionnement courant	1 868,1	1 877,0	1 902,9	25,9
- Charges de fonctionnement courant	1 474,2	1 537,8	1 677,7	139,9
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>394,0</b>	<b>339,2</b>	<b>225,2</b>	<b>-114,0</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-6,0</b>	<b>11,7</b>	<b>0,1</b>	<b>-11,5</b>
= Produits exceptionnels larges*	2,2	12,6	8,2	-4,4
- Charges exceptionnelles larges*	8,2	0,9	8,0	7,1
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>388,0</b>	<b>350,9</b>	<b>225,3</b>	<b>-125,6</b>
- Intérêts	11,3	10,5	13,0	2,5
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>376,7</b>	<b>340,3</b>	<b>212,3</b>	<b>-128,1</b>
- Capital	97,6	89,1	81,5	-7,6
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>279,1</b>	<b>251,2</b>	<b>130,8</b>	<b>-120,5</b>

### III. L'INVESTISSEMENT

#### A. Les recettes d'investissement



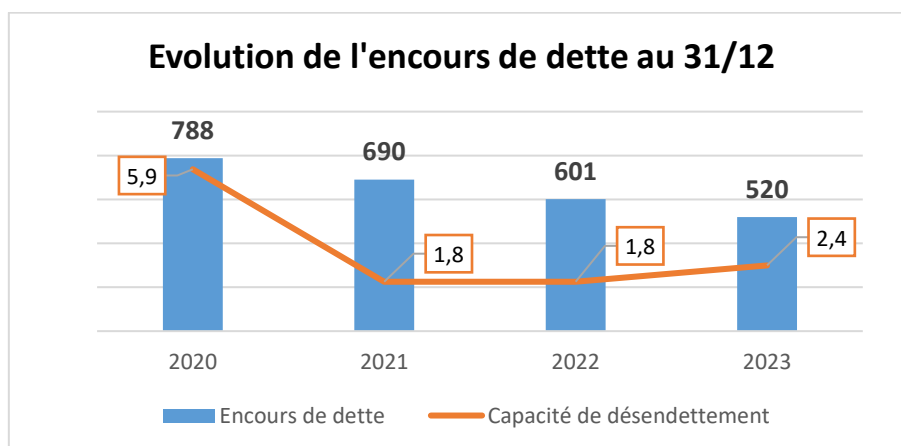
**B. Les dépenses d'investissement**



**IV. LA DETTE : UNE 3<sup>EME</sup> ANNEE CONSECUTIVE DE DESENDETTEMENT**

En l'absence d'emprunt pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la collectivité poursuit sa trajectoire de désendettement.

Cela porte l'encours de dette à 519,8 M€ à fin 2023.



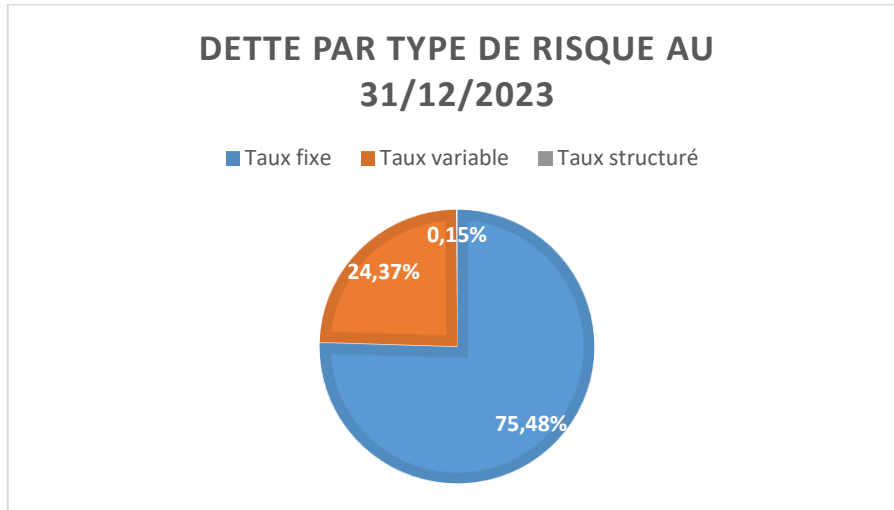
Avec la diminution de l'épargne brute, la capacité de désendettement augmente mécaniquement à 2,4 ans (contre 1,8 an en 2021 et 2022). Elle reste cependant très en-dessous des seuils d'alertes nationaux fixés à 10 ans, et légèrement en-dessous de la moyenne nationale des départements en 2022 (2,6 ans).

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une répartition performante de ses expositions à taux fixes et à taux variables, la Collectivité européenne d'Alsace ayant poursuivi



ces dernières années une stratégie d'équilibre entre ces deux types d'emprunts, en cohérence avec les niveaux de sa strate.

Dettes par type de risque au 31/12/2023



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	392 315 190,61	126 679 488,27	784 581,34	519 779 260,22
%	75,48%	24,37%	0,15%	100%